

## **Avertissement concernant l'interprétation simultanée à distance**

1. 'L'interprétation simultanée à distance dans les six langues officielles de l'ONU est offerte par l'Organisation dans le but de faciliter la communication. Les participants sont priés de garder à l'esprit les difficultés supplémentaires auxquelles l'interprète doit faire face lorsqu'elle (il) travaille à distance et les risques accrus que sa liaison audiovisuelle connaisse des perturbations pouvant conduire à l'interruption des services qu'elle (il) assure. Seule l'intervention dans la langue originale fait foi et constitue un enregistrement authentique des débats. En cas de contradiction entre l'interprétation et l'intervention dans la langue originale, c'est cette dernière qui prévaut.'
2. 'Les interprètes assurant le service des réunions sur une plate-forme d'interprétation simultanée à distance ne sauraient être tenu(e)s responsables des interruptions du service, pixellisations, figeages ou pertes de l'image, pertes partielles ou complètes de signal audio, artéfacts sonores, accès non autorisés à des données personnelles ou confidentielles, fuites d'informations dues à une insonorisation inadéquate ou pertes de données qui pourraient se produire.'